

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mars 2005
Français
Original: anglais

**Lettres identiques datées du 29 mars 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint deux lettres identiques datées du 29 mars 2005, adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité par le Gouvernement de la République arabe syrienne concernant la mission d'établissement des faits chargée d'enquêter au Liban, conduite par Peter Fitzgerald (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fayssal Mekdad



**Annexe aux lettres identiques datées du 29 mars 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Lettres identiques datées du 29 mars 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Gouvernement de la République arabe syrienne**

Après avoir étudié le rapport de la mission d'établissement des faits conduite par M. Peter Fitzgerald, le Gouvernement de la République arabe syrienne tient à présenter les observations suivantes :

1. Le rapport donne une description si détaillée des conditions politiques et psychologiques qui régnaient au Liban avant l'horrible crime qui a ôté la vie à l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri que les conclusions de ce rapport sont loin d'être objectives, reflétant d'une façon ou d'une autre, avec sympathie, le point de vue d'une partie de Libanais sans se soucier de mentionner clairement le point de vue des autres parties. L'explosion du 14 février a été utilisée pour servir de point de vue à un groupe libanais qui aspirait à un renversement sans prendre en considération l'importance de la coexistence, de la préservation de la paix intérieure et du maintien de la réconciliation nationale entre les Libanais, à laquelle Hariri lui-même croyait.
2. L'équipe a négligé, malgré la politisation de sa mission, de mentionner dans son rapport les liens historiques et géopolitiques et le tissu social qui relient les peuples syrien et libanais. Ces liens ont fait que les relations entre les deux pays, depuis qu'ils ont arraché leur indépendance à la France au milieu des années 40, sont plus profondes que celles qui unissent deux autres pays voisins dans la région.
3. Certes on ne pouvait s'attendre à ce que le rapport contienne une référence à la contribution positive de la Syrie à l'instauration de la paix nationale au Liban et à la fin de la guerre civile dans les différentes régions du Liban parmi toutes ses confessions et tous ses partis politiques, mais il est fort surprenant que le rapport impute à la Syrie la responsabilité de la tension politique qui régnait durant les quelques mois précédant l'assassinat de feu Rafic Hariri, ne tenant pas compte du fait que la tension sur la scène politique libanaise était fort manifeste depuis juin 2004, après la fuite d'informations faisant état de préparatifs visant à porter la question du Liban devant le Conseil de sécurité, sans qu'il y eût de justification intelligible pour cela. Le fait est qu'il est difficile pour tout observateur ou chercheur de réfuter que l'adoption de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité en date du 2 septembre 2004 a élevé la tension et créé une vive division au Liban entre un groupe qui soutenait la résolution et un autre qui s'y opposait. Cette résolution a fait l'objet d'interprétations contradictoires qui ont exacerbé le désaccord entre les groupes libanais, ce qui a provoqué une paralysie politique et économique et une défaillance sécuritaire dans la capitale et en dehors de celle-ci.
4. Il convient de mentionner que la guerre civile qui a duré de longues années et a été accompagnée par une occupation israélienne dans de vastes parties du sud du

Liban a imposé une coopération militaire et sécuritaire approfondie entre la Syrie et le Liban et une coordination politique en vue de relever différents défis. Cette coopération visait fondamentalement à préserver la paix intérieure au Liban qui découlait de la réconciliation nationale établie après la conclusion de l'Accord de Taëf de 1989. Cela a permis à la Syrie automatiquement de réduire les effectifs de ses forces au Liban, qui passèrent de 40 000 à 10 000 hommes. De plus, elle procédera à un retrait complet de ces troupes avant les prochaines élections au Liban.

5. Sont passées sous silence dans le rapport les relations amicales qui existaient de longue date entre les dirigeants syriens et feu le Premier Ministre Rafic Hariri. N'y sont pas mentionnés non plus la contribution de M. Hariri aux côtés de la Syrie aux fins de la conclusion de l'Accord de Taëf, son attachement aux relations stratégiques syro-libanaises et son rôle à la tête de gouvernements libanais successifs pendant une période de 15 ans. S'il lui est arrivé parfois de ne pas assumer pendant quelques mois les fonctions de Premier Ministre libanais, cela était dû principalement à des dissensions politiques libano-libanaises et non à un différend qui l'opposait à la Syrie. Un examen des dernières déclarations de M. Hariri avant son assassinat le 14 février 2005 réaffirme son fort désir de maintenir ses relations personnelles et politiques avec les dirigeants syriens. Quelques jours avant son assassinat, il avait eu plus d'une conversation téléphonique avec le Vice-Ministre syrien des affaires étrangères pour des arrangements en vue d'une visite qu'il avait l'intention de faire à Damas afin d'y rencontrer le Président Bachar Al Assad.

6. Par conséquent, la Syrie est fort étonnée par la référence qui est faite dans le rapport à une conversation incongrue qui aurait prétendument eu lieu entre le Président de la République arabe syrienne et feu l'ancien Premier Ministre Hariri. Cette référence est absolument inacceptable dans la mesure où elle n'est pas véridique et n'est pas étayée par la moindre preuve substantielle.

7. En conclusion, la République arabe syrienne, désireuse de maintenir la crédibilité de l'ONU et des rapports qui sont publiés au nom de l'Organisation, demande expressément que soit supprimée la référence à la personne du Président de la République du rapport de l'équipe d'établissement des faits, car elle ne voit aucune justification pour son insertion dans un rapport présenté au Conseil de sécurité. La Syrie, qui se considère une des parties atteintes par la tragique perte de feu le Premier Ministre Hariri, réaffirme qu'il est important de découvrir rapidement les auteurs de ce crime odieux et de déterminer les parties qui en bénéficient. La Syrie appuiera la position que prendra le Liban en vue de découvrir cette vérité, étant donné qu'elle est profondément attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à la prospérité du Liban.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République arabe syrienne